



QUESTIONNAIRE

Informations générales

Nom de l'organisme/institution : solidaritéS
Adresse électronique : info@solidarites.ch
Adresse postale : case postale 2089 - 1211 Genève 2
Nom de la personne de référence (qui répond au questionnaire) : Pierre VANEK
Son adresse électronique : pierre.vanek@solidarites.ch
Son adresse postale : 25, rue des Gares - 1201 Genève
Son numéro de téléphone : 022 740.07.40

Question 1 Globalement, le nouvel horaire scolaire proposé pour les élèves de l'enseignement primaire en page 15 de la brochure est-il, selon votre organisme/institution, satisfaisant ?

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Très satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Plutôt satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Pas vraiment satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Pas du tout satisfaisant | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sans avis | <input type="checkbox"/> |

Question 2 Sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait-il être amélioré ?

A priori aucun. Le statu quo semble la solution la plus raisonnable. L'horaire actuel convient majoritairement aux familles, toutes catégories sociales confondues, et aux enseignant-e-s.

Question 3 Si ce nouvel horaire n'est globalement **pas vraiment** ou **pas du tout satisfaisant**, quelles en sont les raisons majeures ?

Il faut d'abord, avant toute chose, améliorer les conditions de travail des enseignants et la qualité de l'encadrement des élèves: baisser le nombre d'élèves par classe, augmenter les postes de maîtres-ses d'appui, le soutien aux élèves en difficulté, offrir davantage de maîtres-ses spécialistes en activités artistiques, manuelles, éducation musicale, sportive sont deux mesures qui y contribueront.

Les maigres moyens annoncés par le DIP pour le scénario proposé à la consultation sont ridiculement insuffisants. Les ressources allouées à l'éducation sont en baisse constante depuis bientôt vingt ans. Les prochains budgets doivent corriger cet état de fait qui dégrade la formation des élèves du canton. L'hypocrisie a ses limites. Rien n'a été entrepris de sérieux pour tenter de réparer les dégâts causés en 10 ans (1993-2003) par la libérale Martine Brunschwig Graf, au contraire. Le coût de l'élève au primaire a baissé de 30% en 15 ans et reste à son plus bas niveau.

L'école ne doit pas être calquée sur le monde du travail et les diktats de l'économie. La qualité de vie des familles passe davantage par la possibilité de se consacrer en partie à l'éducation de ses enfants, en préservant du temps en commun, des loisirs, des activités culturelles, etc., en ayant le choix de

travailler à temps partiel avec un salaire décent, plutôt que par le placement contraint des enfants à la garderie ou à l'école à journée pleine, pour travailler à temps plein afin de joindre les doux bouts. Une politique sociale adéquate pour les familles devrait offrir un salaire parental, des congés maternité et paternité d'une année, etc.

Le mercredi de congé au milieu de la semaine représente une coupure bénéfique pour les élèves et leurs parents également.

Les enfants en bas âge, les élèves des premiers degrés n'ont pas à subir des journées toujours plus remplies, au mépris de leur développement, de leurs rythmes, etc.

Les cours de musique, théâtre, danse, etc. doivent être rendus plus accessibles, moins chers, plus nombreux, à tous les élèves du canton, ainsi que les clubs sportifs. L'offre parascolaire et périscolaire peut globalement être améliorée, étendue, et contribuer à la construction d'une société plus égalitaire.

Question 4 Le cas échéant, quel serait, selon votre organisme/institution, le modèle d'horaire scolaire adéquat, celui-ci intégrant l'augmentation du temps d'enseignement et respectant les critères établis par la Commission HarmoS et Horaire Scolaire (cités en page 10 et 11 de la brochure explicative) ?

La consultation est gravement faussée par les informations tendancieuses, voire mensongères, du DIP. Il est anormal de tromper la population en faisant croire à l'existence d'une obligation "supérieure" qui contraindrait le DIP à augmenter l'horaire des élèves primaires genevois. Le parlement sera bien inspiré, le cas échéant, de refuser un projet de loi qui tenterait le coup de force en imposant un modèle préconçu, au mépris de l'avis des citoyen-ne-s et des principaux intéressés.

Question 5 Commentaires éventuels.